

LE MONDE
DES

RETROUVEZ DANS CE NUMÉRO TOUTE L'INFORMATION DE VOTRE CMA

Artisans

ÉDITION **Aisne**



L'Assemblée générale de la CMA P.4

Bimestriel n°86 • janvier-février 2012 • 1 €

TAXE D'APPRENTISSAGE
FAITES LE
BON CHOIX! P. 36

VISITE D'ENTREPRISE
LE PRÉSIDENT DE LA CMA
SUR LE TERRAIN P. 38

LA BOURSE
DES ENTREPRISES P.42



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Aisne



AVEC LE CRÉDIT MUTUEL, JE PRÉPARE LA TRANSMISSION DE MON ENTREPRISE.

UNE BANQUE QUI VOUS ACCOMPAGNE QUELLES QUE SOIENT LES ÉTAPES DE LA VIE DE VOTRE ENTREPRISE, ÇA CHANGE TOUT.

Pour en savoir plus, contactez-nous au :

N° Indigo 0 820 047 048

0,12€ TTC/MN

ou connectez-vous sur **cmne.fr**

Crédit Mutuel
Nord Europe
LA banque à qui parler

Pour passer votre publicité dans LE MONDE DES ARTISANS, contactez :



THIERRY JONQUIÈRES
DIRECTEUR DE PUBLICITÉ
TÉL : 06 22 69 30 22
CÉDRIC JONQUIÈRES
CHEF DE PUBLICITÉ
TÉL : 06 10 34 81 33

P ANORAMA



LAG, un rendez-vous bi-annuel pour observer les évolutions du secteur de l'artisanat et faire le point sur des sujets d'actualité. P.4

■ ÉVÈNEMENT

- 4 **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CMA :** une 2^e mi-temps riche en témoignages
- 7 **DU CÔTÉ DES CFA...** les apprentis dans de nouveaux locaux !
- PRIX NATIONAL STARS & MÉTIERS 2012** lancement de la 6^e édition

■ ACTUALITÉS

- 8 **SOIRÉE DE LA QUALIFICATION OU L'ARTISANAT À L'HONNEUR** les lauréats 2011
- 9 **2012 :** des événements à ne pas manquer
- 10 **HAUSSE DE LA TVA :** un tollé dans l'artisanat
- **ACTUALITÉS PICARDIE**
- 12 **AIDE AUX INVESTISSEMENTS** l'avance remboursable à l'artisanat
- LE DOCUMENT UNIQUE** aide à la rédaction

S STRATÉGIES



« Être entrepreneur, c'est un choix, c'est vouloir entreprendre ! » Immérgé dans le métier de paysagiste depuis 1975, Marc Braconnier vient de fêter les 25 ans de son entreprise. P.16

■ STYLE DE VIE

- 14 **VIE QUOTIDIENNE** ils travaillent en couple
- 16 **INTERVIEW** 25 ans d'activité ça se fête

■ ÉCLAIRAGE

- 17 **L'ARTISANAT** au féminin

■ CAS D'ENTREPRISE

- 22 **GLOSEK GOURMET :** miser sur la recherche

■ RÉUSSITE

- 24 **PERCEVAL :** un coutelier trois étoiles

Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 16 et 29 à 44 pour les abonnés de l'Aisne. Ce numéro comprend un encart formation.

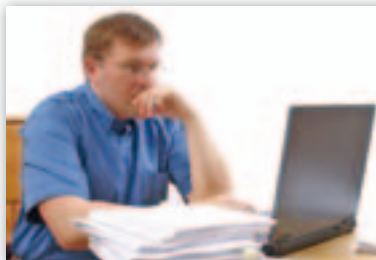
D DOSSIER

CONSUMEZ MOINS (D'ÉNERGIE) POUR GAGNER PLUS !

En réduisant leur consommation d'énergie, les artisans servent aussi bien leur portefeuille que la nature. Plusieurs approches sont envisageables pour agir simplement et à peu de frais. P.25



P PRATIQUE



Changer le régime d'imposition de vos bénéfices pour en adopter un autre. P.31

■ JURIDIQUE

- 29 **TVA** les nouvelles règles
- 30 **LES AIDES À L'APPRENTISSAGE** en 2012
- 31 **FISCALITÉ :** changer de régime fiscal en 2012

■ PRATIQUE

- 32 **LE LABEL EPV** l'excellence des savoir-faire français
- 33 **AIDES** l'indemnité de départ, vous connaissez ?

■ FORUM

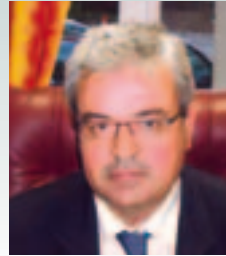
- 36 **TAXE D'APPRENTISSAGE** faites le bon choix
- 37 **ÊTRE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE** nouvelles conditions

R REGARDS

■ INITIATIVES

- 38 **VISITE D'ENTREPRISES** le président de la CMA02 sur le terrain
- LA SCANDINAVIE À URCEL** les fleuristes s'en réjouissent
- 39 **RENDEZ-VOUS** la CMA02 en action
- 40 **AIDES À L'INVESTISSEMENT** Le Service d'action économique de la CMA vous renseigne
- 42 **TRANSMISSION** la bourse des entreprises

É DITO



Charles Colvez
Président de la CMA
de l'Aisne

« Il ne faut donc sûrement plus attendre que ça passe, il faut agir ! »

Inscrit au cœur d'une économie de proximité, le secteur de l'Artisanat, ancré sur tous les territoires et essentiel à l'équilibre entre villes et campagnes, demeure une locomotive de notre activité nationale, n'étant ni délocalisable ni soumis à la concurrence mondialisée.

Dans un contexte toujours difficile sur le plan économique, financier et social, des entreprises artisanales subissent encore aujourd'hui les contrecoups de la crise, tout en possédant de nombreux atouts pour faire face au ralentissement de l'économie (Cf les témoignages d'entreprises présentes à notre Assemblée générale du 5 décembre dernier, article p. 5). Plutôt que de chercher des « coupables à la crise » ou encore « le pourquoi du comment » de la situation, mieux vaut se tourner délibérément et uniquement vers l'avenir, développer les aptitudes nécessaires qui permettent de rebondir positivement.

Les spécialistes en la matière nous l'ont confirmé (Cf témoignages intervenants extérieurs AG CMA02, article p.5), des clés existent pour traverser avec succès les périodes difficiles et perturbées, en voici quelques-unes : Faire preuve d'optimisme : ne pas penser que les difficultés vont nous vaincre mais que, au contraire, elles sont des moyens d'apprendre et de se renforcer pour reprendre la maîtrise de son destin.

Être créatif et imaginatif : « *To think out of the box* » pour reprendre une expression anglo-saxonne. La crise étant une situation évolutive, à la fois imprévue et inédite, il est primordial de s'extraire des usages en cours, de « *sortir du cadre* » pour inventer de nouvelles solutions. Clarifier ses objectifs stratégiques : la règle de base consiste à identifier les 20 % de moyens qui feront 80 % de résultats ! Revaloriser son capital humain via la formation continue : se former (ses salariés ou soi-même), c'est accroître son efficacité et développer ses potentiels (Cf la plaquette formation continue 1^{er} semestre 2012 ci-jointe !) Excellente année 2012 à tous !



Le Monde des artisans n°86 - Janvier-février 2012 - Edition de l'Aisne - Président du comité de rédaction des pages locales: Charles Colvez - Avec le concours rédactionnel de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne - Éditeur délégué: Stéphane Schmitt - Rédaction: ATC, rédactrice en chef: Charlotte de Saintignon, Tél. 01 40 05 23 12, port. 06 82 90 82 24, e-mail: c.saintignon@groupe-atc.com - Rédactrice en chef adjointe: Barbara Colas - Ont collaboré à ce numéro: Delphine Payan, Emmanuel Daniel, Guillaume Geneste, François Sabarly - Secrétariat de rédaction: M. Anthony, J. Clessienne, J. Neisse - Publicité: ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris - Chef de publicité: Philippe Saint Etienne, Tél. 01 40 05 23 18, e-mail: p.saint-etienne@groupe-atc.com - Publicité nationale: Directeur commercial Mathieu Tournier, Tél. 01 40 05 23 10, fax 01 40 05 23 24, e-mail: m.tournier@groupe-atc.com - Publicités départementales sud-ouest: Thierry (Tél. 06 22 69 30 22) et Cédric Jonquères (Tél. 06 30 34 81 33), fax 05 61 59 40 07, e-mail: thierry.jonquieres@wanadoo.fr - Publicités départementales nord et est: François Bederstorfer, Tél. 03 87 69 18 12, fax 03 87 69 18 14, e-mail: f.bederstorfer@groupe-atc.com - Photographies: Laurent Theeten, responsable image - Promotion diffusion: Shirley Elter, Tél. 03 87 69 18 18. Tarif d'abonnement 1 an. France: 6 euros. Tarif au numéro: 1 euro. À l'étranger: nous consulter - Conception éditoriale et graphique: TEMAPresse, Tél. 03 87 69 18 01 - Fabrication: Pixel image, I. Marlin, J.-M. Tappert, Tél. 03 87 69 18 18 - Éditeur: ATC, 23 rue Dupont des Loges, 57000 METZ, Tél. 03 87 69 18 18, fax 03 87 69 18 14 - Directeur de la publication: François Grandidier - N° commission paritaire: 0311 T 86957 - ISSN : 1271-3074 - Dépôt légal: décembre 2011 - Impression: Groupe Socosprint imprimeurs / 88000 Epinal - Certifiée PEFC CTP/1-013. Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.



Événement

Aisne

L'Assemblée générale de la CMA02 s'est déroulée le 5 décembre dernier. C'est un rendez-vous bi-annuel pour observer les évolutions du secteur de l'artisanat et faire le point sur des sujets d'actualité. Pierre Bayle, Préfet de l'Aisne, Mme Ferreira, vice-présidente du Conseil régional de Picardie, M. Coulon, Conseiller régional de Picardie ainsi que de nombreux directeurs d'administration étaient présents.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CMA

Une 2^e mi-temps riche en té

Les principaux travaux de la compagnie ont été présentés par les élus de la CMA02 :

M. Boyer,

Président de la Commission de développement économique et territorial a fait état de la situation du Répertoire des métiers de l'Aisne au 30 septembre 2011, retenant le chiffre de **6 650 entreprises inscrites au Répertoire des métiers**, dont 704 auto-entrepreneurs.

Concernant les actions financées par le Conseil Régional de Picardie (action Alimentaire ou action Gestion prévisionnelle des emplois et des Compétences), les objectifs (63 entreprises bénéficiaires) préalablement fixés ont été atteints.

Une nouvelle action ayant pour objectif d'accompagner les entreprises artisanales de sous-traitance industrielle a été présentée (Cf article détaillé p.16).

Ensuite, un bilan chiffré des deux principaux dispositifs d'aides financières (Fidarco et l'Avance Remboursable) a été dressé du 1^{er} janvier au 30 septembre 2011 : le nombre de bénéficiaires est en légère augmentation par rapport à 2010, soit 225 entreprises pour 639 883 € de subvention Fidarco et 421 590 € d'avance remboursable.

Il a été fait également état des modalités de l'Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée (EIRL), 40 étant inscrites au Répertoire des métiers, 2048 sur le plan national.

Enfin, la Commission a examiné le Projet

politique régional et l'état d'avancement de la mutualisation régionale qui s'inscrit dans le cadre de la RGPP (Réforme générale des politiques publiques).

M. Lepoivre,

Président de la Commission a informé l'assemblée des travaux de la Commission de la formation professionnelle, réunie le 24 octobre dernier.

Au titre de la formation continue, au 1^{er} semestre 2011, **90 stages ont été organisés et ont rassemblé 829 participants** (en 2010 : 93 stages pour 802 participants sur la même période). Au second semestre, il a été constaté une grande variété de stages proposés, tant interprofessionnels que techniques, assortie cependant d'effectifs en légère baisse par rapport aux années précédentes.

Quant aux activités du Service Apprentissage, le nombre de contrats signés et de ceux en cours au 15 octobre est en baisse de 8 % par rapport à l'année précédente (859 contre 930), touchant principalement 3 secteurs : pâtisserie, coiffure et bâtiment.

Sur les 3 CFA de la CMA02, les effectifs (apprentis et scolaires) ont baissé à 922 (au 15/10) contre 1 053 à la même date en 2010. Cela s'explique en partie par la suppression des Classes préparatoires à l'apprentissage et des Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance, remplacées par le Dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) avec accès uniquement à partir de 15 ans.

M. Verlinde,

Président de la Commission des Finances a rendu compte des décisions prises par la Commission du 7 novembre 2011.

En ce qui concerne le budget rectificatif 2011, la Chambre de Métiers réaliserait un résultat d'exploitation de 142 241 €, résultat qui facilitera le financement d'équipements dans les CFA.

En ce qui concerne le budget prévisionnel 2012, celui de la Chambre de Métiers est prévu avec un léger déficit de 13 993 €, en raison entre autres de la diminution du financement des actions économiques, et de recettes exceptionnelles 2011 que nous ne retrouverons pas en 2012.

M. Colvez,

Président CMA02 a résumé les principales décisions prises par les Membres des Bureaux de juillet, septembre et novembre dernier, évoquant à nouveau le problème des auto-entrepreneurs. L'accent a aussi été mis sur les incertitudes en matière de financement (2011 et 2012) du Contrat d'objectifs et de moyens (COM) ainsi que sur nos investissements dans les CFA, non subventionnés depuis 2 ans.

2^e mi-temps

La 2^e partie de cette assemblée s'est, elle, déroulée sous forme de nombreux témoignages d'artisans et d'intervenants extérieurs, axés autour des 3 thématiques suivantes : **l'activité, l'emploi et l'accès au financement.**

moignages



Monsieur Lafont



Monsieur Jérôme Varlet



M^{me} Michelle Omilanowski



Président Colvez

■ Le financement de l'entreprise - Les relations avec les banques

■ **M^{me} Michelle Omilanowski**, à la suite du départ en retraite de son mari, reprise de l'activité de maçonnerie par son fils et création avec ce dernier d'une S.A.S à Azy sur Marne : « Nous sommes surtout confrontés aux difficultés liées aux banques qui, dans le cadre des emprunts immobiliers aux particuliers ou même aux collectivités ne veulent prendre aucun risque, même avec des biens en caution ou un apport financier suffisant. »

■ **M. Jérôme Varlet**, directeur de l'Agence de Crédit Agricole Nord est de LAON : « Au niveau des garanties pour l'octroi au crédit, le choix des banques est de partager la prise de risque et recourir à un organe de cautionnement, tel que la SIAGI qui a un niveau d'expertise pointu sur les métiers des artisans et commerçants, qui se porte caution entre 15 et 50 % du financement, parallèlement à la caution du chef d'entreprise. Les banques ne pourraient pas supporter 100 % de pertes dans le cas d'emprunts non remboursés et seraient dans l'obligation de limiter l'accès au crédit »

■ **M. Lafont**, Directeur adjoint de la Banque de France : « L'évolution des crédits distribués au secteur privé (entreprises et ménages) montre une croissance avec cependant une diminution des crédits à l'habitat. La progression des crédits aux sociétés non financières reste stable. »

■ **Président Colvez :** « Nous constatons une fois de plus que les entreprises artisanales sont porteuses d'avenir grâce à leur capacité d'adaptation. Mais elles ont besoin d'un environnement au diapason de leur dynamisme. Chacun a en effet un rôle essentiel à jouer pour favoriser la relance de l'économie. »

■ L'activité : Comment maintenir, voire développer son chiffre d'affaires ?

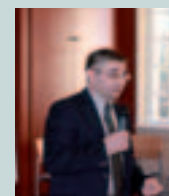
■ **M. Pascal Vangeersdaele**, Création en 1995 à LAON, d'abord d'un bureau d'étude puis d'une société de travail des métaux à froid (4 salariés) : « Mon entreprise va bien parce que j'ai su investir dans de gros matériel, de l'ordre de 10 à 15 % de mon chiffre d'affaires (...) J'ai ainsi pu fidéliser ma clientèle et entrer sur des marchés très concurrentiels »



■ **M. Axel Marit**, Reprise et transfert à Vervins en 2007 d'une entreprise de maçonnerie installée depuis 1982 à Laon (4 salariés) : « Pour maintenir mon chiffre d'affaires, j'ai diversifié mon activité, m'orientant de l'enduit projeté sur le ravalement technique ainsi que sur l'isolation par l'extérieur (...) Être une petite structure m'a permis de résister. »



■ **M. Jean Paul Boyer**, Reprise de l'entreprise familiale de Plomberie-Chauffage à Viels Maisons (6 salariés) : « Depuis 2 ans, j'ai de plus en plus de mal à trouver un volume de travail régulier, et suis obligé de minorer mes prix malgré une augmentation constante des fournitures. »



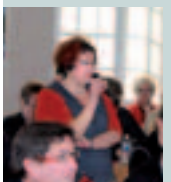
■ **M. José Ganfornina**, Création en 1980 d'une entreprise de maçonnerie à Château-Thierry (45 salariés) et d'une entreprise de couverture (6 salariés) : « Depuis ces dernières années, mes entreprises ont résisté tant bien que mal, l'année 2010 a été très dure du fait de la conjoncture économique et de la météo. Cependant, cette dernière période est encore plus difficile. Pour moi, le problème c'est que les PME de ma taille sont écrasées par les grands groupes qui ne connaissent pas les mêmes difficultés financières. »



■ **M. Christophe Petit**, Artisan boucher à Soissons, jeune repreneur ayant créé l'Association de Jeunes Bouchers Charcutiers Traiteurs de l'Aisne : « Plusieurs commerces se sont ouverts sur Soissons, je privilégie avant tout la qualité de mes produits et le respect de la clientèle. J'ai mis en place des animations « évènementielles » à l'extérieur de mon magasin pour me faire connaître. Le soleil brille pour tout le monde, il y a de la place pour tous. »



■ **M^{me} Maryse Delache**, coiffeuse à Marly-Gomont depuis 1982 : « Le Soissonnais, le Sud de l'Aisne vont relativement bien tandis que la Thiérache, Chauny-La Fère, le Laonnois vont moins bien. Nous constatons une modification des habitudes de fréquentation des clients qui viennent moins souvent (...) Il faut proposer aux clients des nouveautés, apporter un petit plus. »

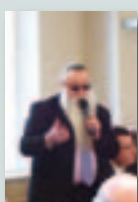


■ **M. Dominique Gay**, consultant et formateur en communication et actions commerciales depuis plus de 20 ans : « Des crises il y en a déjà eu, il y en aura encore ! Il faut donc maintenant avoir un système de pensée différent, en tant que chef d'entreprise, c'est-à-dire qu'il ne faut sûrement plus attendre que ça passe, il faut agir ! Il va falloir aller chercher le client. »



■ L'emploi, l'apprentissage : comment recruter ?

■ Monsieur François Pasquier



installé en peinture - décoration depuis 2004, à Fère en Tardenois (5 salariés) : « Comment former des salariés, alors qu'il

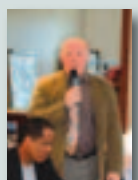
n'y a pas de visibilité sur les marchés ? Le frein réel à l'embauche d'apprentis, c'est le manque de visibilité ; pour former 25 % d'apprentis supplémentaires d'ici 2015, c'est du travail qu'il faut aux artisans ! ».

■ Monsieur Philippe Mahoudeaux

artisan Boulanger-Pâtissier depuis 1998 - 3 sites à Vervins, Hirson et La Capelle : « Aujourd'hui, de moins en moins de jeunes souhaitent travailler dans les métiers de l'alimentation, du fait des horaires difficiles et du travail en week-end. Je suis inquiet pour l'avenir, j'ai beaucoup de mal à trouver des jeunes motivés. »



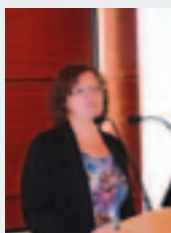
■ Monsieur Laskowski



chargé de mission à Pôle Emploi « Le moyen de répondre aux difficultés de recrutement des entreprises, c'est de diffuser très

largement leurs besoins et l'attractivité de leurs annonces. Le site internet www.pole-emploi.fr permet de consulter l'ensemble des offres sur le territoire par tout public (demandeurs d'emploi mais aussi par des salariés. »

Interventions de clôture de l'AG



Madame Ferreira, vice-présidente du Conseil Régional de Picardie

« On constate des situations différentes selon les secteurs d'activité

mais tous confrontés à une crise qui touche particulièrement les Axonais au niveau économique. La réactivité et la volonté dont font preuve les artisans à poursuivre leurs activités et à rester présents sont à souligner. (...) Les collectivités ont besoin des artisans et des commerçants qui sont autant de moteurs d'attractivité des territoires mais aussi des moteurs de l'emploi. (...) Nous souhaitons soutenir les filières prioritaires (le développement durable, les métiers en tension (de bouche)), expérimenter des actions à l'échelle des territoires pour préserver et développer un tissu économique en capacité d'apporter un service de proximité aux habitants.

« Les collectivités ont besoin des artisans et des commerçants qui sont autant de moteurs d'attractivité des territoires mais aussi des moteurs de l'emploi. » M^{me} Ferreira



Monsieur Pierre Bayle, préfet de l'Aisne

Ravi de la formule utilisée pour la « deuxième partie » de l'Assemblée générale, ayant permis d'entendre les témoignages

très instructifs d'artisans ou de leurs partenaires. Monsieur le Préfet a été frappé par « l'importance qu'un certain nombre d'entre vous attachent à l'innovation, à l'investissement pour faire face au défi de l'économie, ainsi que la priorité que toutes les entreprises artisanales, depuis 2008, ont accordé au maintien des emplois.

Une différence par rapport aux crises antérieures où l'emploi avait été souvent la variable d'ajustement ».

Mobilisation en faveur de l'économie

Après avoir repris quelques indicateurs clé reflet de la conjoncture économique (augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de 6,4 % depuis octobre 2010, activités en baisse dans certains secteurs...), le Préfet souligne que « des signes positifs existent dans l'économie de l'Aisne, montrant que l'activité se maintient (nombre de licenciements économiques stagne, moins de demandes de chômage partiel...) ».

Il est fait état d'instructions très précises pour une mobilisation générale en faveur des entreprises, à savoir veiller au Crédit : « c'est le « sang de l'économie, si le sang coule moins vite, l'économie se ralentit », prévenir les difficultés des entreprises et mettre en place une cellule opérationnelle de coordination des services de l'État, associant les représentants du monde économique et dont le but est d'échanger en temps réel sur les difficultés des entreprises. Dernière initiative, c'est régler en priorité les petites factures de l'État d'un montant inférieur à 5 000 € qui représentent 90 % des paiements de l'État.

« En conclusion, le Monde de l'Artisanat est confronté à des mutations profondes (...) C'est l'évolution des modes de consommation (...) Il faut tous continuer à travailler ensemble pour aider les entreprises artisanales face à une mutation profonde et durable et c'est un travail de proximité et de réseau du département dont la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne fait partie. »



DU CÔTÉ DES CFA...

Les apprentis dans de nouveaux locaux !

Apprentis des CFA de la CMA02

Depuis la rentrée 2011, les prestations proposées par les Centres de Formation d'Apprentis de la CMA de l'Aisne en termes d'hébergement aux jeunes se sont fortement améliorées puisque les internes des CFA de Laon et La Capelle sont maintenant hébergés dans des locaux flambant neufs grâce au nouvel internat de notre partenaire BTP CFA à Laon et au nouvel internat issu de notre partenariat avec la Maison des Familles Rurales (MFR) de Beauregard Clairfontaine.

De plus, pour les apprentis de La Capelle, le partenariat avec la MFR permet de limiter les déplacements (et donc un gain de temps !) puisqu'ils étaient auparavant hébergés à Fourmies.



Maison des Familles Rurales de Beauregard Clairfontaine.

Apprentis du CFA du Bâtiment

Le 14 octobre dernier a été inauguré, en présence notamment de Pierre Bayle (Préfet de l'Aisne), d'Yves Daudigny (Président du Conseil Général de l'Aisne) et de Philippe Morin (Président de BTP CFA Picardie), le nouveau bâtiment hébergement - Animation de BTP CFA



Aisne, Centre de formation d'apprentis du bâtiment et des travaux publics de l'Aisne, Chemin d'Aulnois à Laon.

L'internat du CFA, construit en 1974, ne correspondait en effet plus aux attentes des jeunes des années 2010.

Grâce aux fonds du Conseil Régional, du Conseil Général et du CCCA-BTP, un nouveau bâtiment a donc pu être édifié dans l'enceinte même de BTP CFA Aisne. Les jeunes apprentis peuvent désormais disposer de chambres de 1 ou 4 personnes avec douches, lavabos individuels et de salles d'animation agréables.

Formation unique à Laon

BTP CFA Aisne, qui propose des formations en apprentissage dans les métiers du bâtiment et des travaux publics, accueille des jeunes de 15 à 26 ans (effectif total de 722 au 31.12.10) venant de tout le département de l'Aisne, voire même de la Région, puisque la formation de Brevet Professionnel « Monteur en Installations de Génie Climatique », est une section régionale qui n'existe qu'à Laon.

Il convenait de permettre aux jeunes de suivre leur formation dans de bonnes conditions d'hébergement. BTP CFA Aisne accueille aussi les apprentis du CFA de la Chambre de Métiers de Laon et de l'AFT IFTIM qui ne disposent pas de structure d'hébergement. L'accueil maximum sera de 88 jeunes internes.

La réalisation de la construction du nouveau bâtiment a été menée sous l'égide de M. Ficheux, architecte, pour un coût total

Lancement du Prix national Stars & Métiers 2012



Pour sa sixième édition, ce prix, organisé par les Chambres de Métiers en partenariat avec les

Banques Populaires, récompensera au plan national huit entreprises artisanales dans quatre catégories :

- 1/ Innovation technologique
- 2/ Stratégie globale d'innovation
- 3/ Dynamique en gestion des ressources humaines
- 4/ Dynamique commerciale

Une mention spéciale mettra en lumière « L'entreprise artisanale dans l'Europe » elle récompensera au-delà de la catégorie dans laquelle l'entreprise a concouru ses aptitudes à se positionner ou à se projeter dans son environnement européen.

Chaque Région va sélectionner ses 4 candidats dans les mois à venir. Ce prix est destiné à promouvoir les démarches innovantes et dynamiques mises en œuvre au sein des entreprises artisanales. L'innovation est considérée ici dans son approche la plus globale et non exclusivement technologique de produits ou de procédés nouveaux.

Vous souhaitez participer à ce prix pour développer la notoriété de votre entreprise ? Un dossier de présentation est à constituer pour présenter votre candidature, n'hésitez pas à nous contacter !

CONTACT :

Odile CORLIEU 03 23 21 86 86
o.corlieu@cm-aisne.fr

de 2 770 000 € avec un financement à 70 % par le Conseil Régional de Picardie, à 23 % par le CCCA-BTP et 7 % par le Conseil Général de l'Aisne.

Les anciens locaux devraient être rénovés dans le futur afin de créer de nouvelles salles de classe ou des bureaux.

Avec cette nouvelle structure, BTP CFA Aisne poursuit sa démarche en vue d'assurer des conditions d'accueil et de formation de qualité pour les jeunes.

CONTACT :

BTP CFA Aisne,
Chemin d'Aulnois BP 152 02 006
Laon Cedex
Tél. : 03 23 23 32 90
Fax : 03 23 23 04 01

A ctualités

Aisne

34 PERSONNES HONORÉES

LA SOIRÉE DE LA QUALIFICATION OU L'ARTISANAT À L'HONNEUR

Organisée le 28 novembre dernier, cette soirée a rassemblé dans les locaux de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne (CMA02) de nombreux artisans, conjoints collaborateurs, salariés et apprentis pour la remise de titres spécifiques au secteur des métiers.

Charles Colvez, Président de la CMA 02 a ouvert la cérémonie en soulignant deux points essentiels :

- « Il faut toujours positiver et il est bon de mettre en valeur la réussite. »
- « L'apprentissage est à la fois un emploi, un métier et un diplôme ; il faut le faire savoir. »

Accompagné des vice-présidents et du président de la commission formation, il a ensuite remis les titres suivants aux lauréats ci-dessous.

Les lauréats 2011

Titre d'Assistant de dirigeant d'entreprise artisanale (ADEA)

7 lauréats

Nom/Prénom	Adresse	Activité
Collet Agnès	Soissons	Electricité et Énergies renouvelables
Delcroix Marilyne	Tavaux	Couverture
Gaufreoy Stéphane	Trelou Sur Marne	Couverture
Mathieu Agnès	Crouy	Mécanique Poids Lourds
Pinto Marie	Presles	Isolation
Rihet Stéphanie	Trelou Sur Marne	Couverture
Serouart Annabelle	Etreaupont	Couverture

La formation préparant ce titre de niveau IV s'adresse au conjoint du chef d'entreprise artisanale ou son collaborateur. Elle permet l'approfondissement et l'élargissement des connaissances dans 4 domaines : Secrétariat-Bureautique, Gestion de l'Entreprise Artisanale, Communication et Relations Humaines, Stratégie et Techniques Commerciales. 12 attestations de réussite à un ou plusieurs modules composant la formation ont également été remises à des lauréats en cours d'acquisition du titre complet.

CONTACT :

Service Formation, Valérie Bleuet
Tél. : 03 23 21 86 88
Courriel : formation@cm-aisne.fr

Passeport de compétences informatique européen (PCIE)

7 lauréats

Nom/Prénom	Adresse	Activité
Berard Déborah	Bievres	Maréchalerie
Dupont Pascale	Berzy Le Sec	Boulangerie
Esquina Christine	Flavy Le Martel	Esthétique
Esquina Marine	Flavy Le Martel	Étudiante
Mathieu Agnès	Crouy	Mécanique Poids Lourds
Santerre Valérie	Benay	Réseaux aériens et souterrains
Vely Nathalie	Bichancourt	Peinture

Le PCIE est le standard international de mesure et de validation des compétences en informatique. Destiné à tous les utilisateurs, il porte sur 7 domaines fondamentaux :

- Gestion des documents,
- Traitement de textes,
- Tableaux et calculs,
- Messagerie électronique et Internet,
- Connaissances générales sur le poste de travail,
- Présentation assistée par ordinateur,
- Bases de données et d'information.

CONTACT :

Service Formation – Marie-Pierre Chantereaux
Tél. : 03 23 21 86 88
Courriel : formation@cm-aisne.fr

Brevet technique des métiers (BTM)

7 lauréats

Nom/Prénom	Apprenti chez	Activité
Calegari Benjamin	Levasseur Hervé	La Ferté Milon
Coder Julien	Leturque Ludovic	Laon
Dejardin Cyril	Mahoudeaux Philippe	Vervins
Fischer Vincent	Aux Delices De Manon	Paris
Gailleton Caroline	Les Épicuriens	Sainte Preuve
Pouillote Clément	Aux Pains De Manon	Paris
Yildiz Halimé	Kasprazk Stéphane	Fère en Tardenois

Le BTM est un titre national technique de niveau IV qui sanctionne une haute qualification professionnelle dans un métier garantissant une production de qualité. Il atteste également l'aptitude de son titulaire à organiser, gérer, commercialiser la gamme de fabrication ou de services dans le métier considéré ainsi que son aptitude à encadrer une équipe. Les témoignages des lauréats ont enrichi les échanges. Au-delà de l'obtention d'une qualification, la formation favorise l'émergence de projets de création, de reprise ou de développement d'entreprise.

CONTACT :

Centre de Formation d'Apprentis, Saadia Marquigny
Tel : 03 23 23 16 70
Courriel : s.marquigny@cm-aisne.fr

Enfin, ont été honorés deux professionnels distingués pour leurs travaux dans les domaines du verre.

■ **M^{me} Laurence Weber**, artisan d'art en verrerie, de Rozet St Albin qui a obtenu le prix « les tremplins MNRA 2011 » aux Artisanales de Chartres. Guidée par sa passion, elle travaille le verre en utilisant les techniques du thermoformage et de la fusion pour réaliser des créations originales.

■ **M. Didier Quentin**, maître verrier, de Chézy sur Marne (entreprise de 2 salariés), qui a obtenu le titre de Meilleur Ouvrier de France (MOF) avec son œuvre portant sur la réalisation de vitraux pour une Chapelle de la cathédrale de Laon.



Félicitations à tous les lauréats !



2012, des événements à ne pas manquer !

Artisans, vous pouvez noter dès à présent dans votre agenda

Du lundi 12 au vendredi 16 mars 2012 : 11^e Semaine nationale de l'artisanat

Événement phare de l'artisanat, la Semaine nationale de l'artisanat regroupe sous un label commun et dans un temps limité, les initiatives locales de promotion de l'artisanat organisées par les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) et les Unions professionnelles artisanales (UPA).

Une semaine riche en événements !

• **Mardi 13 mars** – Visites d'entreprises du Président de la CMA02 accompagné de personnalités

• **Jeudi 15 mars** – 18h-20h à la CMA 02 : Table ronde sur le thème « Femmes chefs d'entreprise et femmes d'artisan »

• **Vendredi 16 mars**
14h-16h30 à la CMA 02
« Se mettre à son compte : un projet à bien préparer »

Sans oublier, Samedi 17 mars 2012 : Journées Portes ouvertes dans tous les CFA du département.



www.cm-aisne.fr



AIDE AUX INVESTISSEMENTS

L'AVANCE REMBOURSABLE À L'ARTISANAT (ARA)

L'Avance Remboursable à L'Artisanat (ARA) intervient dans le cadre d'un programme de développement global de l'entreprise. En création reprise, l'ARA finance en complément d'un prêt bancaire les investissements productifs (achat ou reprise de bien d'équipement, matériel, machine, véhicule utilitaire, etc.). Après la phase de création reprise, les investissements matériels productifs ou de mise en conformité qui participent au développement de l'entreprise sont éligibles, sans obligation de prêt bancaire. Ces investissements doivent être amortissables.

Il faut un minimum d'investissements de 10 000 € HT. L'avance remboursable est calculée à hauteur de 30 % maximum du matériel retenu. Le prêt à taux zéro est plafonné à 30 000 €.

« Grâce à l'avance remboursable à l'artisanat, j'ai pu financer la rénovation complète de ma boutique »
Artisan boulanger-pâtissier de l'Oise.

« Avec le prêt à taux 0 % de la Région Picardie, j'ai pu investir dans du matériel et acheter un véhicule utilitaire »
Artisan Plombier de l'Aisne.

L'artisan devra justifier d'une qualification professionnelle attestée par des diplômes ou par des références professionnelles. La situation financière de l'entreprise doit être saine. Pour pouvoir bénéficier de l'ARA, le dossier financier doit passer en comité d'attribution régional sur devis, avant la réalisation des investissements.

Vous avez un projet, un investissement ? Votre CMA est à votre service

CONTACTS CMA

- CMA Aisne au 03 23 21 86 98
- CMA Oise au 03 44 10 14 14
- CMA Somme au 03 60 127 127

L'aide à la rédaction du document unique pour toutes les entreprises artisanales avec les CMA et le RSI !

Les travailleurs indépendants (artisans, commerçants et professions libérales) affiliés auprès du RSI représentent plus de 2 millions de TPE en France et 45 000 en Picardie. Moins de 50 % des TPE ont, à ce jour, entrepris de rédiger leur document unique.

Les TPE employant un salarié ou un apprenti ont obligation de remplir et d'actualiser le document unique (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 et circulaire n°6 DRT du 18 avril 2002). Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat développent des actions d'accompagnement à sa rédaction pour toutes les entreprises artisanales à partir d'une embauche (salarié ou apprenti). Ainsi, pour 2012, les trois CMA de Picardie proposent de nouvelles « formations-actions » en partenariat avec la DIRECCTE Régionale. Renseignez-vous dès maintenant pour connaître les dates ! Pour, les travailleurs indépendants exerçant leur activité seuls ou avec leur

conjoint, qui ne bénéficient pas de ces formations, la rédaction du document unique permet cependant d'entreprendre une démarche d'amélioration des conditions de travail et de réduction des risques professionnels afin de prévenir les ennuis de santé.

C'est pourquoi le RSI Picardie s'investit dans une démarche de réduction des risques professionnels et d'amélioration de l'état de santé de ses assurés en leur proposant la réalisation d'un bilan de santé effectué par leur médecin traitant ainsi qu'une aide à la rédaction du document unique.

En 2012, le RSI Picardie proposera donc :

- Un bilan de santé professionnel aux garagistes et carrossiers peintres automobiles.
- Une aide à la rédaction du document unique aux coiffeurs, aux boulangers pâtisseries, aux garagistes et carrossiers peintres automobiles.

Les travailleurs indépendants des autres

professions peuvent se rapprocher de leur caisse RSI afin d'obtenir de plus amples informations sur les modalités de rédaction de leur document unique.

Ces actions sont menées en partenariat avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, les organisations professionnelles, le service des pathologies professionnelles du CHU d'Amiens, de l'Union Régionale des Professionnels de Santé et des services de santé au travail.

Inscrivez-vous aux formations de vos CMA !



CONTACTS

- CMA Aisne : Vincent Brunel au 03 23 21 86 98
 - CMA Oise : Madeleine Boulet au 03 44 10 14 14 ou Sylvie De Guillebon au 03 44 23 14 44
 - CMA Somme : Caroline Mansart au 03 60 12 71 42
- Si vous souhaitez d'autres informations, vous pouvez contacter la caisse RSI Picardie au 03 22 46 81 50.

L'ARTISANAT DANS TOUTE SA SPLENDEUR !

Artisans, artisans-commerçants, en période de fin d'année, vous avez eu un double défi à relever : réussir les fêtes, bien sûr, mais aussi, et surtout, penser à renouveler votre offre commerciale pour être toujours plus attractifs !

En effet, pour séduire la clientèle, il est indispensable de faire preuve d'imagination, de créativité, d'originalité et surtout de performance en employant des techniques nouvelles et sophistiquées.

Pour vous permettre de dynamiser au mieux les fêtes de fin d'année, votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat vous a proposé plusieurs formations techniques.

Artisans et artisans-commerçants, n'oubliez pas !

Se former, c'est se ressourcer, améliorer ses compétences techniques et s'adapter aux évolutions de notre environnement : autant d'impératifs qui s'imposent à vous, chefs d'entreprise !

CONTACTS CMA

- CMA Oise : Valérie Debry au 03 44 10 14 14 ou vdebry@cma-oise.fr
- CMA Aisne : Valérie Bleuet au 03 23 21 86 88 ou formation@cm-aisne.fr

Formations CMA Oise

→ BOULANGERS-PÂTISSIERS

- 17/11/2011 : Formation « Bûches de Noël » avec la participation de Jean-Michel Perruchon, Meilleur Ouvrier de France

TÉMOIGNAGES

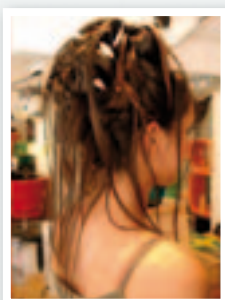
- Cyril Dugrosprez, boulanger pâtissier à Crévecœur-le-Grand : « Cela va nous permettre d'offrir une gamme plus diversifiée par rapport aux bûches traditionnelles. »
- Jérôme Poulet, boulanger pâtissier à Compiègne : « Une formation à notre porte animée par un MOF, c'est vraiment une aubaine ! »

→ COIFFEURS

- 21/11/2011 : Formation « Coiffures de fêtes » (en partenariat avec l'École Saint-Louis)

→ FLEURISTES

- 12/12/2011 : Formation « Décors de table festifs » avec Nicole Billant



Formations CMA Aisne

→ COIFFEURS

- 14 et 15/11/2011 : Formation « Coiffures de fêtes » : chignons et coiffures de fêtes étaient à l'honneur pour cette formation sous le signe des strass et des paillettes.

→ FLEURISTES

- 20, 21 et 22/11/2011 : Formation « Inspirations scandinaves » Organisée en partenariat avec le syndicat des fleuristes de l'Aisne et Floriform, l'animation de ce stage a été assurée par Tor Gundersen, fleuriste norvégien dispensant son savoir-faire à travers le monde, Champion d'Europe et finaliste de la Coupe du Monde des fleuristes.

Son art consiste en la mise en valeur des fleurs avec peu d'accessoires manufacturés en s'inspirant de la nature et des saisons dans une expression minimaliste liant matériaux, végétaux et techniques.

Arbre de Noël bidimensionnel, bouquets et centres de table façon patchwork, photophores et boules végétales, étoiles tridimensionnelles et mobiles symboliques des fêtes de fin d'année ont été au programme pendant ces trois jours : une véritable féerie visuelle !





INTERVIEW

25 ans d'activité, ça se fête!

« Être entrepreneur, c'est un choix, c'est vouloir entreprendre! »
Immergé dans le métier de paysagiste depuis 1975 (36 ans déjà!),
Marc Braconnier vient de fêter les 25 ans de son entreprise vauxallonnaise.

Après avoir été salarié pendant 11 ans, le temps d'apprendre le métier, ce chanois d'origine décide de s'installer à son compte en tant que paysagiste-pépiniériste en 1986 : il est aujourd'hui à la tête d'une entreprise florissante constituée d'une équipe de 5 personnes pour l'épauler, « *chacune d'entre elle ayant contribué au développement de l'entreprise grâce à leur travail* ».

Et dès que M. Braconnier souhaite un renseignement (sur une question sociale, juridique, comptable), il n'hésite pas à solliciter la Chambre de Métiers et son Centre de comptabilité et de gestion (CG2A). « *C'est ainsi que j'ai déjà bénéficié de la subvention Fidarco (Fonds départemental de soutien à l'artisanat et au com-*

merce) et de fonds de revitalisation, ce qui est loin d'être négligeable! »

« Le jardin, une pièce à vivre »

L'activité de l'entreprise gravite autour de 3 grands axes : la création, l'entretien et la vente de végétaux. Ce qui fait la force d'une entreprise, c'est sa capacité à s'adapter au marché, à la demande des clients, ce qu'a su parfaitement faire Marc Braconnier au fil des années : c'est ainsi que les arbres fruitiers - très demandés par le consommateur - sont vite réapparus en masse dans l'entreprise Braconnier, tout comme les végétaux méditerranéens ou les jardins japonisants, très tendance actuellement.

Collectivités et particuliers constituent la clientèle du dynamique

patron désormais un peu à l'étroit. Dans 3 voire 4 années, la « *maison Braconnier* » déménagera dans la nouvelle zone de Pinon.

www.braconnierpaysages.com

CONTACT :

Pour toute question sur les dispositifs d'aides financières, question juridique... contactez le service d'action économique, Tél. : 03 23 21 86 98 ou serveco@cm-aisne.fr



**« Et si c'était à refaire? je recommence, tellement l'aventure est passionnante! »
Un exemple à suivre!**

Sous-traitants industriels : une action pour votre entreprise artisanale

Devant l'évolution permanente de l'environnement économique (nouvelle concurrence, contraintes réglementaires...), la CMA de l'Aisne propose d'accompagner les entreprises artisanales de sous-traitance industrielle dans le cadre d'une action globale en s'appuyant sur un outil développé dans les CMA : **CAPEA (le Cycle d'amélioration des performances des entreprises artisanales)**.

Plusieurs thématiques seront abordées :

- Appuyer et accompagner le projet d'innovation de l'entreprise
- Développer une stratégie commerciale
- Mettre en place une démarche de qualité et/ou de certification
- Mettre en œuvre une gestion concertée des ressources humaines notamment dans l'optique d'une transmission d'entreprise
- Se conformer aux réglementations et aux normes
- S'inscrire dans une démarche de développement durable

Secteurs d'activités :

Entreprise de sous-traitance industrielle
Publics : Dirigeants, conjoints, salariés impliqués dans le développement de l'entreprise

Modalités : Alternance de 5 séances collectives et de 3 suivis individuels

Intervenant :

Cabinet consultant spécialisé

Financements :

Feder (fonds européens), Direccte (État), 3FCA (Fonds de financement de la formation continue des artisans), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne et les entreprises (275 €)

CONTACT

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne :
Vincent RASSINOUX
conseiller d'entreprise
Tél. : 03 23 21 86 98 - Fax : 03 23 21 86 95
Mail : vincent.rassinoux@cm-aisne.fr
Intervention du conseiller en entreprise sur demande.





TVA

LES NOUVELLES RÈGLES APPLICABLES À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2012

À compter du 1^{er} janvier 2012, un second taux réduit de TVA à 7 % est créé. Il concerne l'ensemble des biens et services actuellement soumis au taux réduit de 5,5 %, à l'exclusion des produits alimentaires, des équipements et services pour handicapés, des abonnements relatifs aux livraisons de gaz et d'électricité ainsi que de la fourniture par réseau de chaleur produite à partir d'énergies renouvelables.

CONCERNANT LE SECTEUR DU BÂTIMENT...

TVA à 7 % remplace la TVA à 5,5 % à partir du 1^{er} janvier 2012. Les devis datés et acceptés par les deux parties, et ayant fait l'objet d'un acompte encaissé avant la date du 20 décembre 2011, sont exceptionnellement maintenus au taux de 5,5 %, même si les travaux débutent en 2012.

■ Les bénéficiaires du taux réduit

Toute personne ou société, qu'elle soit propriétaire, locataire, occupant à titre gratuit, faisant exécuter par un professionnel du bâtiment, des travaux dans un logement d'habitation achevé depuis plus de deux ans, peut bénéficier du taux réduit de TVA à 7%, que le logement soit une résidence principale ou secondaire. Pour pouvoir bénéficier du taux réduit, le client devra fournir au prestataire, un document attestant que la date d'achèvement de la construction du logement est antérieure de deux ans à celle du début des travaux concernés par la TVA à 7%.

■ Les travaux

Ceux pouvant bénéficier du taux réduit sont :

- les travaux de rénovation des locaux à usage d'habitation,
- les travaux d'isolation phonique et/ou thermique,
- les travaux de transformation : aménagement des combles en chambre ou salle de jeu...,
- les travaux d'entretien : toiture, ravalement de façade... ou même peintures intérieures, papiers peints, moquettes... si leur objectif est de maintenir un bon usage des locaux d'habitation.

Pour que le taux réduit de TVA à 7 % s'applique :

- aux matières premières et fournitures (sable, ciment, fer, bois, carrelages, parquets, tuiles, tuyaux...),

Modalités d'application de la TVA à taux réduit dans le secteur du bâtiment

	2011	2012
Devis signé et acompte encaissé avant le 20 décembre 2011. Travaux non exécutés ou en cours	5,5%	5,5%
Devis signé et acompte reçu (remise de chèque). Travaux exécutés en 2012	5,5% acompte	7% Situations et factures
Travaux totalement exécutés en 2011. Facturation définitive en 2011. Encaissement en 2012	-	5,5%
Autres cas	5,5%	7%
Retenue de garantie. Travaux achevés en 2011 et payés dans leur intégralité en 2011	-	5,5%

Il vous faut remplir une attestation dûment remplie pour pouvoir bénéficier du taux réduit.

- aux éléments d'équipement (fenêtres, volets, portes, grilles, sanitaires, portails, alarmes, appareils de chauffage...),
- à la main-d'œuvre nécessaire à la réalisation des travaux.

Il est nécessaire qu'elle soit fournie par l'entreprise et facturée sur une même facture.

Ne peuvent bénéficier de la TVA à 7 % : les travaux dans les logements achevés depuis moins de 2 ans, les travaux de nettoyage et travaux d'aménagement et d'entretien des espaces verts.

CONCERNANT LE SECTEUR DE L'ALIMENTATION

Le taux de 5,5 % est maintenu pour l'eau et les boissons non alcoolisées, les produits destinés à l'alimentation humaine, à l'exception, comme actuellement, du caviar, des margarines et graisses végétales, des boissons alcoolisées, des produits de confiserie et des chocolats et tous produits composés contenant du chocolat ou du cacao soumis à un taux de 19,6 %. Toutefois le chocolat, le chocolat de ménage au lait, les bonbons de chocolat, les fèves de cacao et le beurre de cacao sont admis au taux réduit de 5,5 %.

Les produits d'origine agricole, de la pêche, de la pisciculture et de l'avicul-

ture n'ayant subi aucune transformation, non destinés à l'alimentation humaine, seront, eux, soumis au taux intermédiaire de 7 %.

■ Application du taux réduit de 7 % pour les ventes à emporter

Le nouveau taux intermédiaire de 7 % sera donc notamment applicable à la restauration que celle-ci soit fournie sur place ou à emporter. Les ventes à emporter ou à livrer concernées portent sur des produits alimentaires préparés en vue d'une consommation immédiate, à l'exclusion de celles relatives aux boissons alcoolisées. Seuls seront donc soumis au taux intermédiaire de 7 % les produits dont la nature, le conditionnement ou la présentation induisent leur consommation dès l'achat, par dérogation au principe général d'application du taux réduit de 5,5 % aux produits alimentaires. À titre d'exemple, les viennoiseries et les pâtisseries demeureront au taux réduit de 5,5 % dès lors qu'il ne peut être présumé que leur consommation a vocation à être immédiate. Les sandwiches, ou les salades vendues avec des couverts, relèveront du taux intermédiaire de 7 %. Le raisonnement distingue les produits, plus que les formes de vente.



■ L'ACCESSIBILITÉ DES COMMERCES

La loi du 11 février 2005 pose le principe de « L'accès à tout pour tous ». Cela implique l'accès au logement, à l'emploi, aux transports, et aussi et surtout aux lieux publics... : Entreprises artisanales qui recevez du public, vous êtes concernés et, ce, quelles que soient votre taille et votre activité ! Votre offre de services devra être accessible à toute personne, quel que soit son handicap (personnes à mobilité réduite, personnes en fauteuil roulant, personnes ayant une déficience visuelle, auditive et mentale). Ce principe « d'accessibilité à tout pour tous » peut être un moyen d'élargir votre clientèle en proposant un accueil adapté à tous ! Les solutions pour rendre accessible son offre de service peuvent être de nature variée comme :

- la conception des lieux et du bâti,
 - les moyens favorisant la compréhension mutuelle d'échanges d'information,
 - l'information et la formation du personnel de vente.
- Les constructions neuves (ou les changements de destination) doivent respecter la réglementation « accessibilité » depuis 2007.

AVANT 2015 :

- Travaux intérieurs (conservant le volume des surfaces existantes)
- Respect des exigences d'accessibilité au 1/01/2015
- Travaux / création de surfaces ou volumes supplémentaires
- Respect des exigences d'accessibilité

APRÈS 2015 :

Tous travaux et mises aux normes devront respecter les exigences d'accessibilité. Votre CMA 02 vous proposera prochainement des réunions d'informations ! Pour toute question sur ce thème n'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes également à votre disposition pour réaliser un diagnostic de votre commerce et vous faire des propositions d'amélioration et de mise en conformité.

CONTACT :

Vincent Brunel,
service d'action
économique,
Tél. : 03 23 21 86 98

LE LABEL EPV

L'EXCELLENCE DES SAVOIR-FAIRE FRANÇAIS

Le label Entreprises du Patrimoine Vivant est une marque du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, mise en place pour distinguer des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux.

Ces entreprises artisanales se distinguent par une histoire et un patrimoine parfois séculaire, des capacités d'innovation et des savoir-faire rares et pointus qui ont contribué à asseoir leur notoriété dans le tissu entrepreneurial français.

Les avantages pour les entreprises labellisées portent sur plusieurs éléments :

Une marque de reconnaissance

- Une reconnaissance de l'entreprise comme fondatrice de l'identité économique et culturelle française.
- Une reconnaissance de son savoir-faire à l'échelle nationale et internationale.

Un soutien en communication

Un programme d'actions de communication est mis en place pour accroître la notoriété du dispositif et des entreprises auprès :

- De la presse régionale et professionnelle. Des élus territoriaux et des collectivités : députés, sénateurs, régions, EPCI, villes, Villes et Métiers d'art...
- Des réseaux du commerce extérieur (Ubifrance)
- Des réseaux de financement
- Un kit de communication

L'ouverture de la garantie des investissements de croissance de la Siagi aux Entreprises du Patrimoine Vivant

- Un site Internet international est régulièrement actualisé afin de déployer la visibilité des entreprises labellisées et de leurs produits sur le marché mondial.

Des actions collectives

Des actions d'accompagnement sont proposées aux entreprises labellisées, en fonction de leurs besoins spécifiques :

- Au niveau international : Un appui à l'exportation dans des pays ciblés en liaison avec Ubifrance (Salons, rencontres acheteurs, aux USA,

Chine, Allemagne...)

- Au niveau national : Présence collective sur des Salons emblématiques tels que Musicora, Maison & Objets, le Salon du patrimoine culturel...

Des incitations fiscales

Une majoration du crédit d'impôt apprentissage porté à 2200 euros par apprenti.

Un crédit d'impôt création s'élevant à 15 % des dépenses de création de nouveaux produits. À noter, depuis septembre 2011, ce label est également ouvert aux entreprises du secteur de l'alimentation

CONTACT :

Si vous souhaitez proposer votre candidature à l'obtention de ce label,
Christophe LECOMTE
Tél. : 03 23 21 86 98 -
c.lecomte@cm-aisne.fr
www.patrimoine-vivant.com

STOP AUX DÉCHETTERIES SAUVAGES!

Soyons éco-citoyens!

Il est impressionnant de voir les quantités de déchets ramassés sur le bord des routes départementales en 2010 et pour l'année 2011, jusqu'au mois de septembre.

Certains déchets sont, certes, issus des « particuliers » (déchets verts (pelouse, taille des

arbres), électroménager usager tel que des téléviseurs, réfrigérateurs, etc..., matelas et petits mobiliers, huiles usagées, pneus, jantes, etc...) mais d'autres sont malheureusement liés à des activités professionnelles

Ces déchets, ramassés chaque semaine par les agents

départementaux, qui ne cessent de repérer de plus en plus de décharges sauvages, représentent une quantité de 41,52 Tonnes pour l'année 2010 et 30,77 T de sur les 9 premiers mois de l'année 2011 sur le département de l'Aisne, répartis comme suit :

	Ch-Thierry	Laon	St-Quentin	Soissons	Vervins	TOTAL
2010	10 309,39	7 383,74	13 380,83	8 406,38	2 037,34	41 517,68
2011*	6 943,10	4 154,15	9 725,38	7 921,08	2 024,85	30 768,56

* de janvier à septembre Chiffres en kilogramme

Artisans, mobilisez-vous, soyez éco-responsables et utilisez les déchetteries réparties sur tout le département (Cf notre dernier numéro du *Monde des Artisans* n° 84 d'octobre 2011, pages 40 à 43).

Aides

L'indemnité de départ, vous connaissez ?

À l'âge de la retraite, il arrive que certains commerçants ou artisans aient des difficultés à vendre leur fonds de commerce. Aussi, une aide appelée « indemnité de départ » existe : elle permet de compenser la perte du fonds lors de la cessation d'activité.

Cette aide est attribuée au commerçant ou artisan propriétaire de leur fonds, sous certaines conditions :

■ être en activité à la date de la demande (l'inscription au RM ou RCS est exigée jusqu'à l'envoi de l'accusé de réception, par la caisse, du dossier individuel du demandeur, justifiant du dépôt du dossier complet) ;

■ être âgés de 60 ans révolus, sauf incapacité définitive à l'exercice du métier, ou 57 ans révolus si le fonds de commerce est dans le périmètre d'une opération collective de restructuration du commerce et de l'artisanat, financée par des fonds FISAC ou par des contrats de plan ;

■ être affiliés pendant une période, même discontinuée, de quinze années (60 trimestres) au régime d'assurance vieillesse des

commerçants et des artisans (RSI) ;

■ être soumis à des conditions de ressources appréciées sur les cinq dernières années d'activité sur présentation des justificatifs fiscaux (Pour un chef d'entreprise isolé : 11 940 €/an dont 5 780 € de ressources non professionnelles et pour un ménage 21 210 €/an dont 10 490 € de ressources non professionnelles).

Important : Pour bénéficier de l'aide, le chef d'entreprise ne doit pas se faire radier avant d'avoir reçu l'accusé de réception de son dossier complet.

Montant et paiement de l'indemnité de départ

L'aide accordée aux demandeurs peut être comprise entre 3 140 € et 18 820 € pour un ménage et 2 020 € et 12 100 € pour un isolé.

Le crédit moyen est pour un ménage est de 12 550 € et de 8 070 € pour une personne isolée.

Cette aide est servie par les caisses régionales du RSI, sous forme d'un capital et n'est ni cessible, ni imposable.

Instruction des dossiers d'indemnité de départ

Les demandes sont formulées par les intéressés, à titre individuel, auprès de leur caisse régionale du RSI, qui instruit le dossier sur présentation de divers justificatifs administratifs, fiscaux, professionnels. Après instruction, les dossiers sont présentés devant une commission qui décide de l'attribution ou non de l'indemnité.

POUR TOUTE INFORMATION :

David Devos, Service d'action économique, 03 23 21 86 98
Courriel : d.devos@cm-aisne.fr

WWW.CM-AISNE.FR

« NEW LOOK » pour le site de la CMA02 !

Depuis le dernier trimestre 2011 ; nous vous proposons sur le site de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne de nouvelles rubriques pour mieux vous informer. Que vous soyez en activité ou en phase de création, vous pouvez vous rendre sur notre site www.cm-aisne.fr, vous y trouverez des premières réponses ou l'information que vous cherchez...

- Vous avez un projet d'investissement, toutes les aides sont en ligne avec des formulaires de demandes.
- Vous voulez embaucher, toutes les informations sont à votre disposition.
- Vous voulez suivre une formation, le catalogue du premier semestre 2012 est en ligne sous forme de livre à feuilleter ou de fiches à télécharger.

Vous pouvez nous contacter par un formulaire de demandes... Alors, n'hésitez pas et connectez-vous vite sur www.cm-aisne.fr !

Du 1^{er} janvier au 30 novembre 2011 = 35 874 connexions
Du 1^{er} janvier au 30 novembre 2010 = 41 429 connexions



TAXE D'APPRENTISSAGE

FAITES LE BON CHOIX EN PENSANT AUX CFA DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AISNE!

Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage est un impôt versé par toute entreprise ayant des salariés (sauf les entreprises dont la masse salariale est < à 6 fois le SMIC mensuel - 98 282 € - et ayant eu un apprenti dans l'année) à un collecteur régional ou national puis reversé aux organismes de formation, tels nos Centre de Formation d'Apprentis.

Et c'est vous, chefs d'entreprise, qui décidez à quel organisme de formation vous souhaitez verser votre taxe d'apprentissage!

À quoi sert la taxe d'apprentissage ?

Chaque année, grâce à la taxe d'apprentissage, ce sont 200 000 € qui sont investis dans les 3 CFA (Laon, La Capelle et Château Thierry).

Vos versements permettent aux jeunes d'apprendre leur métier dans des conditions adaptées aux besoins des entreprises.

Pourquoi verser votre taxe d'apprentissage à nos CFA ?

1. Pour que le CFA puisse maintenir la qualité de la formation de vos futurs salariés et des artisans de demain et améliorer encore ses résultats :

**77 % de réussite aux examens
 86 % d'insertion**

2. Pour que le CFA dispose des locaux et des équipements pédagogiques qui suivent les évolutions technologiques et les besoins des entreprises.

3. Pour que le CFA puisse valoriser les métiers et attirer des jeunes vers l'apprentissage et l'artisanat. Votre soutien est d'autant plus nécessaire cette année compte tenu de la réduction des finances publiques, les subventions sont de plus en plus difficiles à obtenir pour équilibrer le budget du CFA.

Quelles sont les modalités pratiques de versement ?

Lorsque vous recevrez le bordereau de versement de la taxe d'apprentissage, mentionnez dans la rubrique n° 7 « Affectation aux établissements d'enseignement » (au verso de la feuille) : CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne.

Si c'est votre comptable qui se charge de remplir le bordereau, informez-le dès à présent du choix du bénéficiaire.

Attention, date limite de versement : fin février 2012.

1 100 jeunes comptent sur vous ! Merci de votre confiance!

Nos partenaires de la taxe d'apprentissage

■ L'ANFA (Association nationale pour la formation automobile)

Dans le cadre de ses missions de collecteur national de la taxe d'apprentissage, l'ANFA a mis en place, depuis 2009, des partenariats dans chaque département. Pour l'Aisne, c'est le CFA de la CMA qui a été retenu. Ainsi, depuis la campagne 2010, un courrier à double entête ANFA/CMA est adressé à l'ensemble des entreprises relevant du secteur de l'automobile. Cette année encore, merci de nous verser votre taxe d'apprentissage par le biais de notre partenaire collecteur, l'ANFA. Cette opération a facilité la mise en service du nouvel atelier de maintenance automobile de La Capelle dont l'équipement est en totale adéquation avec les besoins des professionnels.

■ Les branches professionnelles

En complément de l'indispensable concertation avec les organisations professionnelles sur les contenus des formations et sur les calendriers d'alternance afin de prendre en compte la saisonnalité de l'activité des entreprises, le CFA de la CMA développe des partenariats multiples dans chacun de ses secteurs d'intervention.

■ Secteur de la mécanique automobile

Outre le partenariat avec l'ANFA sur la taxe d'apprentissage évoqué ci-dessus, le CFA développe des actions financées par l'ANFA par le biais de la taxe fiscale ou des transferts de branches (achat de matériels, action qualité, formation des formateurs...). Cette année le partenariat s'est enrichi avec l'ouverture d'une formation en contrat de professionnalisation, le Certificat de Qualification professionnel de **technicien électricien électronicien automobile (CQP TEEA)** qui permet à des jeunes titulaires du BAC PRO Maintenance de véhicules automobiles de se spécialiser en vue de répondre le plus précisément possible aux besoins des employeurs et aux exigences du métier.

■ Secteur de l'alimentation

Le CFA est un partenaire habituel des organisations professionnelles pour toutes les manifestations de valorisation des métiers et de l'apprentissage. Ainsi, le CFA met à disposition des laboratoires, des professeurs et parfois des apprentis à l'occasion des finales régionales de concours, de la fête du pain...

En 2012, le CFA accueillera une opération d'envergure nationale en partenariat avec les syndicats départemental et national des bouchers charcutiers traiteurs : **la finale du concours du meilleur Apprenti de France en Boucherie.**

Le partenariat avec les professionnels de l'alimentation est également financier puisque depuis trois ans, l'AGEFOV (Association paritaire de gestion de la formation des salariés des métiers de la viande) l'organisme en charge des fonds de la formation de la viande soutient le CFA et ses équipements grâce à la taxe d'apprentissage des entreprises alimentaires.

■ Secteur de la coiffure

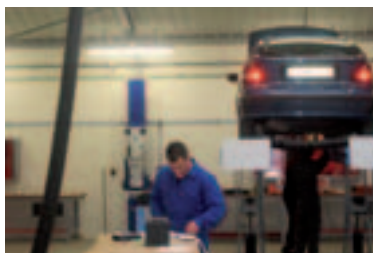
Le CFA participe aux opérations de valorisation du métier de la coiffure, aux concours (Rose de Picardie) et accueille parfois des réunions du syndicat de la coiffure dans ses locaux.

En 2011, le partenariat s'est enrichi avec l'ouverture du **Brevet de Maîtrise de niveau III** en coiffure dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.

Des stages de perfectionnement sont également proposés aux professionnels en prenant notamment en compte les besoins émanant du syndicat.



Les bouchers récompensés : concours régional du Meilleur Apprenti en boucherie charcuterie, le 17/01/2011.



Nouvel atelier mécanique-auto au CFA de La Capelle.



Nouveau salon de coiffure au CFA de La Capelle.



Moins de sel dans le pain, le 05/06/2011.



Palmarès de l'Apprentissage 3/10/2011.



ÊTRE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

DE NOUVELLES CONDITIONS POUR LES SALARIÉS DU BTP

Soucieux de développer la qualité du recrutement et l'accompagnement des jeunes en apprentissage, les partenaires sociaux du BTP ont, dans le cadre d'un accord, introduit l'obligation pour les entreprises de disposer de salariés titulaires du titre de Maître d'apprentissage confirmé pour encadrer les apprentis de niveau IV (BP et BAC Pro) depuis le 28 janvier 2011 et pour l'ensemble des apprentis (tous niveaux et diplômes) à compter du 28 janvier 2013.

Les modalités d'obtention du titre de Maître d'apprentissage confirmé sont reprises dans le tableau ci-dessous. La CPREF (Commission Paritaire Régionale Emploi Formation) du BTP en liaison avec les CFA de Picardie organise les formations correspondantes.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :
vous pouvez les contacter au 03 22 90 40 03

Validation du Titre de Maître d'apprentissage Confirmé (T-MAC)

- Salarié volontaire des entreprises du Bâtiment de Picardie Niveau minimum N3P2 - Coef. 230 de la CC du Bâtiment
- Convention du 29/09/98 entre le Ministère du Travail et les organisations représentatives du BTP

1 - Travailleurs non salariés
Non concernés par l'accord

2 - Salariés titulaires d'un Brevet de Maîtrise

- cinq ans d'expérience professionnelle
- dont deux ans d'expérience dans l'encadrement et/ou à la formation de jeunes (contrat d'alternance ou d'apprentissage)

Demande avec justificatifs à déposer auprès de la CPREF
Titre de MAC obtenu par équivalence

3 - Salariés expérimentés dans l'accueil et l'accompagnement des nouveaux entrants

- cinq ans d'expérience professionnelle
- dont deux ans d'expérience dans l'encadrement et/ou à la formation de jeunes (contrat d'alternance ou d'apprentissage)

FORMATION* de 2 jours de Maître d'Apprentissage (Prise en charge par l'AREF ou le FAFSAB)
Validation par attestation en fin de formation

Dossier remis durant la formation à déposer auprès de la CPREF accompagné de l'attestation de formation

4 - Salariés débutants dans l'accueil et l'accompagnement des nouveaux entrants

- trois ans d'expérience professionnelle

Possibilité d'encadrer un premier apprenti
(contrat d'alternance ou d'apprentissage de deux ans)
+ **FORMATION* de 2 jours de Maître d'Apprentissage**
(Prise en charge par l'AREF ou le FAFSAB)
Validation par attestation en fin de formation
Dossier remis durant la formation à déposer auprès de la CPREF accompagné de l'attestation de formation à l'issue du contrat

Obtention du titre de Maître d'Apprentissage Confirmé
délivré par la CPREF de Picardie

*Dispensée par BTP CFA Picardie dans ses CFA d'Agnetz, Amiens et Loon. Pour tout renseignement les contacter au 03 22 90 40 03

SUR LE TERRAIN...

LE PRÉSIDENT DE LA CMA02 EN VISITE D'ENTREPRISES

Le 20 décembre dernier, M. Charles Colvez, Président de la CMA02 et du CG2A (Association de Comptabilité et de Gestion de l'Artisanat et des métiers de l'Aisne) s'est rendu, accompagné de Pascal Ozenne, directeur du CG2A dans 3 entreprises artisanales : le Garage de La Fosselle à Bucy le Long (02200), l'entreprise FIM à Braine (02220) et chez Hubert Verhoigne à Presles et Boves (02370).

Visite « de terrain », ce moment privilégié a permis au Président de mieux connaître les spécificités des activités de chacun, leurs savoir-faire respectifs et d'échanger également sur leurs préoccupations quotidiennes (activité, emploi, relations avec les banques, financement...). Les 3 chefs d'entreprise rencontrés, tous animés par la passion du métier, sont tous, plus ou moins, impactés par la crise. Mais face à ce contexte difficile, tous, dotés d'une grande force de caractère, restent optimistes, convaincus que la qualité et le sérieux du travail leur permettent de franchir le cap.

Entreprise Hubert Verhoigne

- **Nom** : Verhoigne
- **Prénom** : Hubert
- **Age** : 45 ans
- **Profession** : Chaudronnerie/ Tuyauterie/ Maintenance industrielle
- **Adresse** : 02370 Presles Et Boves
- **Effectif** : 5 salariés dont 2 apprentis
- **Début d'activité** : 1997
- **Bénéficiaire, via la CMA02, de dispositif financier** : FIDARCO
- **Signe particulier** : le leitmotiv de M. Verhoigne :

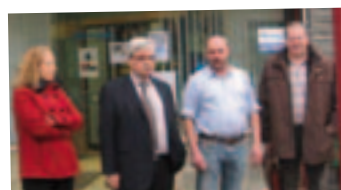


« Les besoins des clients sont souvent des moutons à 5 pattes, et c'est bien ce qui fait la richesse de notre activité ».

Entreprise FIM (Froid Installation Maintenance)

- **Nom** : Jouanne
- **Prénom** : Pascal
- **Age** : 52 ans
- **Activité** : Installation/Réparation/ dépannage de matériel frigorifique et de boulangerie
- **Adresse** : 02220 Braine
- **Effectif** : 2 salariés
- **Début d'activité** : 2000
- **Signe particulier** : « Quelles que soient les difficultés rencontrées dans la vie d'un chef d'entreprise, l'Artisanat reste un des plus beaux métiers du monde :

en effet, le souci du travail bien fait et le service de proximité sont une grande satisfaction au quotidien ».
Propos de M. Jouanne



SARL Garage de La Fosselle (agent Renault)

- Nom** : Demory
- Prénom** : Rudy
- Age** : 27 ans
- Activité** : Mécanique automobile/ Carrosserie/ vente véhicules neufs
- Adresse** : 02200 Bucy Le Long
- Effectif** : 4 salariés dont 1 apprenti
- Bénéficiaire, via la CMA02, de dispositif financier** : Fidarco* et Avance Remboursable à la reprise
- Début d'activité** : 2009 (reprise)
- Signe particulier** : Après avoir effectué tout son apprentissage aux CFA de la CMA02 (CAP, BEP et Bac pro en mécanique auto + Brevet de Maîtrise en électricité automobile), M. Demory, passionné d'électricité, va être

un des premiers à se lancer tout prochainement dans la vente de véhicules électriques.
Sans oublier : M^{lle} Bazi, sa conjointe et co-gérante, s'implique avec autant de force et de conviction que M. Demory dans la gestion administrative de la société. Un beau duo !



■ La Scandinavie à Urcel... les fleuristes s'en réjouissent !

Les quinze fleuristes rassemblés à Laon dans les locaux de la CMA de l'Aisne les 20, 21 et 22 novembre derniers pour une formation « Inspirations scandinaves » ont fait le plein d'idées originales pour séduire leur clientèle de Fêtes.

Organisée en partenariat avec le Syndicat des fleuristes de l'Aisne et Floriform, l'animation de ce stage est assurée par **Tor Gundersen**, fleuriste norvégien, champion d'Europe et finaliste de la coupe du monde des fleuristes. Il est assisté de Didier Gilles, finaliste de la coupe de France des Fleuristes, titulaire du Brevet de Maîtrise niveau III, installé dans le Gard et interprète en anglais pour les stages internationaux. Tor Gundersen dispense son savoir-faire à travers le monde et est également designer pour des sociétés étrangères. Son art consiste en la mise en valeur des fleurs avec peu d'accessoires manufacturés en s'inspirant de la

nature et des saisons dans une expression minimaliste liant matériaux, végétaux et techniques. La mise en scène d'une vitrine rassemblant tous les travaux réalisés a clôturé la formation tout en favorisant les échanges entre les stagiaires. D'autres projets germent dans les esprits et le Syndicat des Fleuristes projette l'organisation d'une formation Grands Décors, intérieur et extérieur sur le thème « réception ». Le site de Mailly avec son parc, sa chapelle et sa salle technique est tout à fait adapté pour la réalisation d'une telle formation. Elle pourrait accueillir des fleuristes de plusieurs départements à l'image des deux fleuristes de Savoie qui ont participé à la formation inspirations scandinaves. Se ressourcer, améliorer ses compétences techniques, s'adapter aux évolutions de la société qui nous entoure sont des impératifs qui s'imposent à tout chef d'entreprise.



La formation facilite cela et les fleuristes qui régulièrement suivent des stages l'ont bien compris : 2012 sera encore riche d'échanges.

CONTACT :

Service Formation, Valérie Bleuet
Tél. : 03 23 21 86 88
Courriel : formation@cm-aisne.fr

RENDEZ-VOUS

VOTRE CMA02 EN ACTION...

Qu'il s'agisse des soirées de l'info, de réunions thématiques ou encore de signatures de conventions, votre CMA02 est sans cesse en action et agit pour l'artisanat !

■ Soirée de l'info

Comment protéger au mieux son patrimoine et ses proches ?

(Présence d'un notaire)

Jeudi 3 novembre 2011



■ Soirée de l'info

Questions libres aux professionnels

(présence d'un notaire, avocat et expert-comptable)

Jeudi 6 octobre 2011

■ Réunion d'information

EIRL et financements des entreprises

(en partenariat avec la Banque de France, l'Association Française des Banques, OSEO, la SIAGI et les Finances Publiques)

Lundis 5 et 12 décembre 2011

■ Rencontres notariales à la CMA02

Jeudi 20 octobre 2011

Organisées par le Conseil Supérieur du Notariat à la CMA02, les Rencontres Notariales, une première dans notre département, ont remporté un vif succès sur la thématique « le parcours immobilier : évaluer, financer, louer, acheter »



■ Signature convention de partenariat RSI - CG2A



Mercredi 16 novembre 2011

Monsieur Chamillard, président du Régime Social des Indépendant de Picardie et son directeur, Monsieur Tomezak, ont signé le 16 novembre dernier, une convention de partenariat avec Monsieur Colvez, Président du CG2A* et M. Ozenne, directeur.

Ce partenariat a pour objectif d'offrir aux chefs d'entreprise affiliés au R.S.I., et clients du CG2A, une **qualité de service supplémentaire** grâce à une mutualisation de l'information.

L'objectif est **d'apporter des solutions rapides** aux dirigeants qui rencontrent des problèmes relatifs au financement de leur protection sociale ou des problèmes de procédure, ou encore qui souhaitent être informés et conseillés sur leur situation sociale (indemnités journalières, retraite, invalidité...).

Le rôle du CG2A sera donc de détecter les dossiers concernés et les transmettre au RSI afin qu'ils soient étudiés au plus vite et déterminer, au besoin lors d'une réunion, les actions à mettre en œuvre pour régler ces dossiers **au mieux des intérêts de l'entreprise**.

Le RSI s'engage par ailleurs à animer des réunions d'information auprès des comptables du CG2A, notamment, lorsqu'il y a des modifications sur ce régime social.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne, en qualité de membre fondateur du CG2A profitera de ce partenariat pour étendre ce dispositif à l'ensemble des ressortissants.

* Association de Gestion et de Comptabilité de l'Artisanat et des Métiers de l'Aisne

■ Signature convention de partenariat MAAF - CMA02

Mardi 29 novembre 2011

Une convention de partenariat a été signée le 29 novembre dernier entre la MAAF et la CMA02 : cette signature officialise



un partenariat déjà bien ancré au sein de la CMA.

En effet, depuis sa création il y a soixante ans par des artisans, la MAAF est le partenaire naturel et légitime des chambres de métiers et de l'artisanat.





Au contact permanent des professionnels et de leurs institutions représentatives, la MAAF est proche du secteur de l'artisanat et mène des actions en ce sens : information des créateurs d'entreprises, actions de sensibilisation à la sécurité routière dans les CFA, etc

■ En 2012, vos soirées de l'info et réunions thématiques (EIRL, retraite...) continuent !
Tous vos rendez-vous page 7 de votre catalogue formation 1^{er} semestre 2012 ci-joint.

VOUS ENVISAGEZ D'INVESTIR DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DE VOTRE ENTREPRISE ?

DES AIDES EXISTENT ! DEMANDEZ À VOTRE CHAMBRE DE MÉTIERS !

Voici les principales aides dont vous pouvez bénéficier :

OPERATION FILIERE BOIS			
Pour qui ?	Pour quels investissements ?	Montant des aides	
Scierie, Ebénisterie, Fabricant de menuiserie bois, Fabricant de charpente immatriculés au RM (ou en cours d'immatriculation en cas de reprise) et ayant un projet de développement	investissements productifs et travaux s'y rattachant (ex. aspiration,...). L'investissement minimum à réaliser est de 20 000 € HT sur 24 mois.	Subvention : 15 % de l'investissement HT plafonnée à 15 000 € et Avance remboursable : 30 % de l'investissement HT plafonnée à 30 000 €	
FIDARCO alimentation services			
Pour qui ?	Pour quels investissements ?	Montant des aides	
Entreprises inscrites au RM ou en cours d'immatriculation en cas de reprise (sauf : Restauration sur place) Taxi éligible	Matériel, mobilier, construction, aménagement et achat de locaux, véhicule utilitaire	Subvention de 15 % de l'investissement HT comprise entre 5 000 et 40 000 € Subvention maximale de 6 000 €	
FIDARCO bâtiment et production			
Pour qui ?	Pour quels investissements ?	Montant des aides	
Entreprises inscrites au RM ou en cours d'immatriculation en cas de reprise	Matériel, véhicules utilitaires neuf ou d'occasion si garantie	Subvention de 10 % de l'investissement HT pour le matériel et 5 % pour le véhicule (investissements compris entre 4 500 et 30 000 €. subvention maximum 3 000 €)	
Avance Remboursable à l'Artisanat			
Pour qui ?	Pour quels investissements ?	Montant des aides	
Artisans de + de 36 mois Artisans de - 36 mois avec CAP ou 3 ans d'expérience avec apport personnel au moins égal à l'avance remboursable.	Matériel et véhicules (hors remplacement), plus les aménagements si projet global.	Avance remboursable sans intérêt de 30 % de l'investissement HT Plafonnée à 30 000 € Minimum d'inv. : 10 000 € HT Remboursement trimestriel sur 12 à 60 mois (avec un minimum de 500 €) Pour les taxis et ambulances/VSL, avance remboursable possible si le véhicule bénéficie de la prime écologique (30 %) ou si le véhicule n'a pas de malus (20 %)	
LES AIDES À L'EMPLOI			
Soutien à l'emploi dans le cadre des Fonds de revitalisation			
Pour qui ?	Descriptif		
Entreprises implantées dans une zone éligible aux fonds de revitalisations	Subvention de 2 000 € pour chaque CDI temps plein nouveau augmentant l'effectif salarié initial. Pour tout CDI temps partiel, la prime sera calculée au prorata temporis. (Pour connaître les zones, contactez la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne)		
Contrat Unique d'Insertion (CUI-CIE)			
Pour qui ?	Descriptif		
Entreprises affiliées à l'UNEDIC qui embauchent des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi I (critères fixés annuellement par le préfet de région).	Aide mensuelle pouvant atteindre au maximum 30 % du SMIC brut horaire dans la limite de 12 mois pour toute embauche en C.D.I. (20 heures minimum par semaine) cumulable avec la réduction Fillon et aides AGEFIPH		

Contrat d'apprentissage	
Pour qui?	Descriptif
<p>Embauche de jeunes souhaitant acquérir une qualification professionnelle de 16 à 25 ans (dérogations possibles au-delà) en CDD de 6 mois à 3 ans (4 ans si apprenti reconnu handicapé).</p> <p>Rémunération: 25 à 78 % du Smic selon l'année de formation et l'âge de l'apprenti. Des rémunérations différentes peuvent s'appliquer en fonction des dispositions conventionnelles (Ex: Bâtiment, coiffure,...)</p>	<p>* Indemnité compensatrice forfaitaire (Conseil Régional) de 1 000 € minimum/année de formation. Des majorations sont prévues dans les cas suivants : embauche d'une jeune fille sur un métier réputé masculin ou d'un jeune homme sur un métier réputé féminin</p> <p>* Crédit d'impôt de 1600 € par apprenti par année de formation (2 200 € pour les apprentis handicapés) dont le contrat a été conclu depuis au moins 6 mois. Crédit d'impôt plafonné au montant des dépenses de personnel relatives aux apprentis diminué des aides publiques perçues.</p> <p>Entreprises de moins de 11 salariés Exonération des charges sociales patronales et salariales sauf retraite complémentaire et régimes de prévoyance obligatoire, et Accident du travail. Entreprises de plus de 11 salariés Calcul du montant de l'aide accordée : SMIC horaire (1^{er} janvier) 0 151,67 h 0 (% smic applicable au début du contrat - 11 %) 0 0,14 0 12</p>
Réduction Fillon	
Pour qui?	Descriptif
Toute entreprise, quel que soit son temps de travail, qui embauche en CDI ou CDD, quel que soit l'horaire de travail (temps partiel compris)	Allègement des cotisations patronales de sécurité sociale sur les salaires compris entre le SMIC et 1,6 fois le SMIC
Contrat de Professionnalisation	
Pour qui?	Descriptif
Toute entreprise affiliée à l'UNEDIC qui embauche des jeunes de 16 à 25 ans ou des demandeurs d'emploi de plus de 26 ans en CDI ou CDD de 6 à 12 mois	<p>* Exonération de cotisations patronales de sécurité sociale (sauf accident du travail et maladies professionnelles) pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et +.</p> <p>* Aide forfaitaire de 200 euros par mois dans la limite de 2 000 euros par contrat de professionnalisation conclu avec un demandeur d'emploi indemnisé de plus de 26 ans.</p> <p>* Aide forfaitaire de 2 000 euros (versé en 2 fois au 3^e et 10^e mois) pour le recrutement d'un demandeur d'emploi de 45 ans et +</p> <p>* Recrutement d'un demandeur d'emploi indemnisé de 45 ans et plus dont la date de début d'activité est postérieure au 1^{er} mars 2011 : 2 000 € (1 000 € versé à l'issue du 3^e mois et le solde à l'issue du 10^e mois). Aide proratisée en cas de travail à temps partiel.</p> <p>Aide pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans : Entreprise moins de 20 salariés : SMIC horaire (1^{er} janvier) 0 151,67 h 0 % smic applicable au début du contrat 0 0,12 0 12</p> <p>Entreprise de 20 salariés et plus : SMIC horaire (1^{er} janvier) 0 151,67 h 0 % smic applicable au début du contrat 0 0,14 0 12</p> <p>Aide cumulable avec la réduction Fillon.</p>
Recrutement de personnes handicapées	
Pour qui?	Descriptif
Entreprises soumises au droit privé embauchant en contrat de professionnalisation un travailleur reconnu handicapé par la COTOREP	<p>* Une subvention forfaitaire de 1 700 euros par période de 6 mois, à l'appui d'un contrat de professionnalisation avec une personne handicapée de moins de 45 ans.</p> <p>* Une subvention forfaitaire de 3 400 euros par période de 6 mois, à l'appui d'un contrat de professionnalisation avec une personne de 45 ans et plus.</p>
Entreprises soumises au droit privé embauchant en contrat d'apprentissage un travailleur reconnu handicapé par la COTOREP	<p>* Une subvention forfaitaire de 3 400 € par période de 12 mois (année scolaire d'apprentissage), à l'appui d'un contrat d'apprentissage, pour chaque apprenti handicapé de moins de 45 ans.</p> <p>* Une subvention forfaitaire de 6 800 euros, par an, à l'appui d'un contrat d'apprentissage pour chaque apprenti handicapé de 45 ans et plus.</p>
Entreprises soumises au droit privé embauchant un travailleur reconnu handicapé par la COTOREP en CDI ou CDD, d'au moins 12 mois avec 16 H / semaine minimum ou sur une moyenne hebdomadaire de 16 heures sur l'année (prime à l'insertion)	Subvention de 1 600 € pour l'entreprise et 900 € pour le salarié

LA BOURSE DES ENTREPRISES

ALIMENTATION

A200
Cause santé - À céder
CHARCUTERIE TRADITIONNELLE
tenue pendant 20 ans - sud Laon
loyé modéré - pas de salarié -
Possibilité développement acti-
vité TRAITEUR - rue principale
PRIX: 56000 €

A202
Cause retraite - à céder -
BOULANGERIE PATISSERIE
CHOCOLATERIE - Centre bourg
grand laonnais - 2 salariés -
locaux et équipement complet
aux normes - bel emplacement
Loyer: 800 €/mois avec habita-
tion type F6

A204
Cause retraite - à céder - HÔTEL-
RESTAURANT TRAITEUR
Axe Laon Soissons - 2 salariés +
1 apprenti - CA moyen: 190000 €
Prix: 100000 € pour le fonds
(dont licence 4) et 300000 € pour
les murs - Bonne rentabilité -
Accompagnement possible.

A205
À céder - BOUCHERIE CHAR-
CUTERIE - Secteur Chauny
1 salarié - CA moyen: 220000 €
Prix: 60000 € (fonds) - Loyer:
975 € par trimestre (possibilité
d'acheter les murs 95000 €)
Bonne rentabilité - Accompa-
gnement possible.

A208
À céder - BOUCHERIE CHARCU-
TERIE - Centre bourg de Fère en
Tardenois - 1 salarié mi-temps
CA: 246300 € - Bonne rentabi-
lité - Loyer: 500 €/mois - PRIX:
100000 € - Tél.: 03 23 82 20 77

A209
Cause retraite - à céder - CHAR-
CUTERIE TRAITEUR - entre
Saint Quentin et Laon - 44 ans
d'existence - 4 salariés dont
2 temps partiel - CA: 512000 €
Laboratoire aux normes - Nom-
breux matériels - PRIX: 140000 €
Location ou vente des murs avec
habitation F7 et dépendances -
Accompagnement possible

A210
Cause retraite - à céder
BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAI-
TEUR - Région Vervins - 1 salarié
mi-temps - CA: 260000 € - Loyer:
700 €/mois comprenant un loge-
ment type F5 - PRIX: 85000 €

A211
À céder - BOUCHERIE CHARCU-
TERIE TRAITEUR - Aisne - 1 sala-
rié - Laboratoire aux normes
Matériel récent et complet -
CA: 381650 € - Loyer: 1000 € TTC/
mois - PRIX: 200000 € à négocier

A212
Cause Santé - A Vendre - BOU-
CHERIE CHARCUTERIE PLATS
CUISINÉS - Tenue 56 ans de père
en Fils - situé Centre ville SAINT
QUENTIN - Laboratoire aux
normes entièrement rénové en
2004 - Bonne rentabilité - Pas de
salarié - Statut SARL - Loyer 900 €
avec Appt. 3 pièces - Possibilité
achat des murs - CA: 150000 €
Prix: 60000 € - Diagnostic à la
Charge du repreneur -
Tél.: 03 23 62 24 61/ 06 24 30 60 01
ou 06 85 77 34 19

A213
Cause retraite - à céder
POISSONNERIE TRAITEUR
à Soissons - 6 salariés dont
4 temps partiel - laboratoire aux
normes et bien équipé - véhi-
cule réfrigéré - CA: 718000 € -
loyer: 2100 €/trimestre - PRIX
DES PARTS SOCIALES: 240000 €

BÂTIMENT

B134
À céder - Entreprise de MONTA-
GE LEVAGE CHARPENTE METAL-
LIQUE - région Soissons
6 salariés - CA: 566709 € - Bâti-
ment de 520 m² avec parking
Loyer: 1500 €/mois - prix du
fonds à débattre

B138
Cause retraite - à céder - secteur
Soissons - entreprise de SERRU-
RIERIE-MÉTALLERIE - NÉGOCE
portails aluminium et fer, volet,
portes blindées, balcons pour
industrie pour collectivités et
particuliers - CA moyen: 400 K€
5 salariés - Idéal personne avec
expérience - Accompagnement
possible (forme et durée à
déterminer)

B139
Cause retraite - à céder - Entre-
prise de VENTE et POSE de CHE-
MINÉES ET POÊLES - enseigne
BRISACH - 2 points de vente à
Soissons et Saint Quentin +
1 dépôt à Soissons - 5 salariés
CA moyen: 680000 € - Prix du
fonds: 150000 € - accompagnem-
ent possible

B141
À céder - Entreprise de
MAÇONNERIE - sud de l'Aisne
4 salariés - CA: 437900 € - Maté-
riel important - Hangar avec
bureau - Loyer: 600 €/mois -
6 mois de carnet de commande
PRIX: 140000 € - accompagnem-
ent possible

B143
À céder - Entreprise de PLOM-
BERIE CHAUFFAGE SANITAIRES
Aisne - 7 salariés - Entreprise
bien équipée - CA: 743000 €
carnet de commandes supé-
rieur à 1 an - Prix des parts
sociales: 380000 € à négocier -
zone de chalandise: Picardie

B144
Cause retraite - à céder -
Entreprise de MAÇONNERIE
COUVERTURE - située à Saint
Erme - 3 salariés - équipement
complet et renouvelé régulière-
ment (mini-pelle, télescopique,
camions, compresseur...) -
CA moyen sur 3 ans: 241000 €
PRIX: 90000 € - bâtiment de
140 m² - Loyer: 400 €/mois

B145
Cause changement d'activité -
à céder - secteur Chauny -
Entreprise de COUVERTURE
TRADITIONNELLE/ AMÉNAGE-
MENT DE COMBLES - 1 salarié
CA moyen: 290000 € - Bonne
rentabilité: Bénéfice moyen
100000 € - Prix: 80000 € -
Possibilité location hangar:
541,27 € TTC/mois
et bureau: 442,46 € TTC/mois.

B146
Cause retraite - à céder
Entreprise spécialisée dans
la création et l'installation
de RÉSEAUX DE TÉLÉDISTRIBU-
TION - Antennes terrestres et
satellites - située dans l'Aisne -
5 salariés - CA: 480000 € - Clien-
tèle: habitat collectif, milieu
hospitalier et hôtelier
PRIX: 150000 €

B147
Cause retraite - à céder - Entre-
prise de PLOMBERIE CHAUF-
FAGE SANITAIRES - Proche
Laon - pas de salarié - carnet de
commande de 3 mois - fichiers
clients pour l'entretien des
chaudières - appartenance à un
groupement d'artisans - parte-
nariat avec un Maître d'Œuvre
véhicule récent - CA: 165600 €
PRIX: 40000 € - Accompagne-
ment possible

B150
À céder - Entreprise de PLOM-
BERIE CHAUFFAGE ÉLECTRICITÉ
Nord de l'Aisne - 6 salariés -
Nombreux contrats d'entretien
CA moyen: 830000 € - PRIX du
fonds artisanal: 300000 € - Loyer
pour bâtiment administratif et
local de stockage: 1000 € HT/
mois - Loyer grand garage:
500 € HT/mois

B151
Cause retraite - à céder - Entre-
prise de MAÇONNERIE COUVER-
TURE - sud de l'Aisne - 1 salarié
maçon-couvreur - Nombreux
matériels (manitou, machine
à projeter, véhicules...) -
CA moyen: 200000 € - carnet
de commandes de plus d'un
an - accompagnement possible
possibilité location d'un local
de stockage - PRIX du FONDS:
65000 €

B152
Urgent - cause délocalisation -
à céder - Entreprise d'ÉLEC-
TRICITÉ DU BÂTIMENT - région
Soissons - 4 salariés - carnet de
commandes de 15 mois -
CA moyen: 530000 € - très bonne
rentabilité - PRIX du fonds:
160000 € - local de 400 m² -
Loyer: 460 € HT/mois

B153
Cause retraite - à céder - Entre-
prise de POSE DE MENUISERIE
- Sud de l'Aisne - 1 salarié -
CA: 152500 € - Possibilité achat
ou location local de 300 m²
avec bureau sur terrain de
2000 m² - PRIX DU FONDS:
50000 € - Accompagnement
possible

SERVICES

S450
À céder - Cause retraite - SALON
DE COIFFURE - à Laon - pas de
salarié - 4 places travail, 4 places
séchage, 4 places techniques +
appartement 3 pièces - Loyer:
500 €/mois - Travaux à prévoir -
Prix à débattre

S451
Urgent - À céder - SALON DE
COIFFURE MIXTE - à Laon - amé-
nagement et matériel excellent
état - pas de salarié - CA: 30000 €
en moyenne - Loyer: 500 €
PRIX: 15000 € à débattre

S452
À céder - GARAGE AGENT
RENAULT - Secteur Chauny/La
Fère/Tergnier - 2 salariés temps
plein + 1 salarié mi-temps -
PRIX: 95000 € - 1 appartement
à rénover au-dessus du garage
Loyer total (garage + apparte-
ment): 540 €/mois

S453
Cause retraite et santé -
à céder - GARAGE AUTOMOBILE
réparation toutes marques
Spécialiste ROVER - pas de
salarié - Nord de l'Aisne - local de
300 m² avec 3 pièces habitables
Loyer: 486 €/mois - PRIX: 40000 €
Facilités de stationnement

S455
Urgent - À céder cause change-
ment d'activité - SALON DE COIF-
FURE MIXTE - Secteur Chauny
dans zone commerciale
aménagement et matériel
excellent état - 2 salariés
(1 mi-temps et 1 quart-temps)
CA moyen: 50000 € (bonne ren-
tabilité) - Loyer: 534 € HT/mois
4 places de coiffage + 2 bacs
PRIX: 45000 € à débattre

S459
Cause retraite - à céder -
Magasin de FLEURS - INTER-
FLORA - arrondissement de Sois-
sons - Bon emplacement avec
11 m² de trottoir - centre-ville
FLORIN - arrondissement de Sois-
sons - Bon emplacement avec
11 m² de trottoir - centre-ville
Prix: 135000 € - possibilité loge-
ment type F1

S460
À céder - Entreprise d'ESPACES
VERTS - 24 ans d'existence
arrondissement de Sois-
sons 6 salariés et 2 apprentis -
Très bien équipée - CA: 493000 €
Bonne rentabilité - Clientèle
de particuliers - Prix: 300000 €
Accompagnement possible

S461
Cause retraite - à céder - garage
AUTOMOBILE avec CARROS-
SERIE - réseau multimarque -
région Saint Quentin - 3 salariés
CA: 380000 € - atelier de 600 m²
centre bourg - Loyer: 1000 €/
mois - Prix: 150000 €

S462
À céder - INSTITUT DE BEAUTÉ
Sud de l'Aisne - Limitrophe
Seine et Marne - Centre bourg
Pas de salarié - Équipement
complet cabine UV neuve -
Loyer: 610 € HT/mois - Surface
d'environ 110 m² - Bail tout
commerce sauf poissonnerie -
CA: 65200 € - Prix à débattre

S463
Cause retraite - à céder - SALON
DE COIFFURE MIXTE - 6 mètres
de vitrine - Soissons - Très bon
emplacement - 4 salariés dont 2
temps partiel - Bon niveau d'ac-
tivité - Forte rentabilité - Loyer
modéré - Vente à développer et
possibilité d'agrandissement -
PRIX: 239000 €
à débattre

S465
Cause retraite - à céder - SALON
DE COIFFURE MIXTE - à Laon
superficie: 100 m² - Loyer: 760 €
HT/mois - climatisation réver-
sible - 4 bacs et 7 coiffages - par-
king - 1,5 salarié et 1 apprenti CA
TTC moyen sur 3 ans: 161000 €
PRIX: 105000 €

S466
CAUSE RETRAITE - à céder -
BIJOUTERIE HORLOGERIE - Axe
Saint Quentin Laon - 4 salariés
Bon emplacement - surface
boutique 100 m² - Loyer: 1380 €
TTC/mois avec logement type
F4 - Très bonne notoriété - Clien-
tèle locale fidèle - CA moyen de
300000 € - Bonne Rentabilité
Possibilité de développement
PRIX: 120000 € - Possibilité
reprise du stock: 120000 € - Idéal
pour couple expérimenté -
Accompagnement possible

S467
À céder - Entreprise de VENTE
et RÉPARATION DE CYCLES - sud
de l'Aisne - pas de salarié - Loyer:
600 €/mois - local avec atelier
de 55 m² - CA moyen: 132000 €
fichier de plus de 2000 clients -
PRIX: 32000 €

S468
À céder - PRESSING - Secteur
Soissons - dans Centre Commer-
cial - pas de salarié - Loyer: 820 €
TTC/mois - CA TTC: 80400 €
PRIX: 55000 € - Pressing aux
normes 2010 - CA en progression
- accompagnement possible

S469
Cause retraite - à céder
SALON DE COIFFURE MIXTE
50 m² - Bourg proche Soissons
1 salarié 80 % et 1 apprenti BP
CA HT moyen: 79000 € - Loyer:
400 €/mois - PRIX: 60000 €

S470
À céder - 2 SALONS DE COIF-
FURE MIXTE - 1 à Saint Quentin
CA: 53524 TTC - Loyer: 550 € TTC/
mois - 1 salarié et 1 apprenti BP
PRIX: 37000 € - 1 à La Fère - CA:
65766 TTC Loyer: 375 € TTC/mois
1 apprenti BP - PRIX: 37000 €

S471
À céder - SALON DE COIFFURE
MIXTE - Région Chauny - centre
bourg - très bon emplacement
CA TTC: 58441 € en progression
PRIX: 25000 €

S473
À céder - Cause changement de
localisation (Sud de la France)
SALON DE COIFFURE MIXTE
Centre-ville Laon -
CA en développement supé-
rieur à 100000 €/an - Locaux
en très bon État et spacieux
Affaire en développement
Loyer 1002 €/mois TTC -
2 salariés - Prix: 87000 €

S474
À céder - PRESSING - Château
thierry - local de 36 m² - Pas de
salarié - Machine de nettoyage
à sec récente aux normes -
CA: 50777 € - Loyer 665 € TTC/
mois - PRIX: 69000 € - Possibi-
lité achat droit au BAIL TOUT
Commerce seul

REPOUSSEZ LES LIMITES AVEC LE FORFAIT TOPISSIME



TOUT ILLIMITÉ⁽¹⁾ 24h/24 & 7j/7

Appels illimités vers tous les opérateurs nationaux⁽²⁾
+ SMS vers TOUS les opérateurs nationaux⁽³⁾
+ Mails et Internet 24h/24⁽⁴⁾

50€HT⁽¹⁾ par mois

Offre réservée aux
professionnels

Profitez du meilleur de la technologie avec le Samsung Galaxy S2

Pour plus d'informations
www.solutionscoriolis.com

22 ans d'expertise au service des entreprises.

à partir de
119€HT⁽⁵⁾

N°Vert 0800 333 800

Appel gratuit depuis un poste fixe.



DAS : 0,338 W/Kg

(1) Tarif en vigueur au 15/11/2011. Offre réservée aux entreprises. Disponible avec un engagement de 24 mois à partir de 50 € HT/mois ou avec un engagement de 12 mois à partir de 54,18 € HT/mois. (2) Appels voix en France métropolitaine vers tous les numéros fixes et mobiles métropolitains, hors Visio, numéros spéciaux et services. Appels réservés exclusivement entre 2 personnes physiques et vers un maximum de **99 correspondants différents dans le mois et dans la limite de 3 h maximum par appel** (au-delà : 0.159 €HT/min) (3) SMS métropolitains non surtaxés entre personnes physiques pour un usage personnel non lucratif. **Jusqu'à 99 correspondants différents maximum par mois** (au-delà : 0.075 € HT SMS) (4) En France métropolitaines. Navigation sur tous les sites Internet exclusivement sur et depuis un terminal non relié à un ordinateur en mode GPRS/3G/3G+. Les surtaxes de téléchargement et les services restent payants. Tout autre usage est interdit notamment modem, voix sur IP, peer to peer et Newsgroup. Le réseau étant mutualisé entre les abonnés, Coriolis Télécom se réserve la possibilité, afin de permettre l'accès au réseau de tous les abonnés dans des conditions optimales, de limiter le débit des utilisateurs procédant à plus de **1 Go d'échanges de données par mois**. Le débit maximum théorique en réception au-delà de cette limite sera de 128 kb/s. (5) Prix de vente maximum conseillé pour toute souscription à un forfait Topissime 36 mois (119 € HT) ou 24 mois (209 € HT) dans tous les magasins participants. Mobile disponible hors abonnement selon tarif en point de vente. Coriolis Télécom – SAS au capital de 27 221 250 € - RCS B 419 735 741 – APE 6120Z

Avoir un partenaire à vos côtés pour disposer d'outils performants

Gilles,
l'un de nos
clients
artisans

CERFRANCE, c'est bien plus que de la comptabilité, c'est du conseil

700 agences
320 000 clients
11 200 collaborateurs

 CER
FRANCE

Voir loin, les pieds sur terre

www.cerfrance.fr



CONSEIL - GESTION - EXPERTISE COMPTABLE